

SALLE BISSON DE BROU

Je soussigné (e).....

Domicilié (e).....

Code Postal :..... - Ville :.....

Tel : ☎ :...../...../..... /...../..... et / ou 📱 :...../...../..... /..... /.....

Sollicite de Monsieur le Maire de BROU l'autorisation d'organiser **une réunion** dans la salle Bisson **Manifestation ponctuelle**

Type de manifestation :

Le (s) :

De :h..... àh.....

Retiens à cet effet (cochez) : la salle Atteste joindre au présent contrat un chèque de caution de 500.00 € (prévue par délibération du conseil municipal – caution restituée au paiement de la location) ainsi que l'assurance « responsabilité civile ».

En cas d'annulation de la réservation de la salle, les services municipaux devront être avisés dans les meilleurs délais.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et des tarifs de location (au dos de la feuille).

BROU, le

Signature

Précédée de la mention manuscrite

«Lu et approuvé»

Caution : Chèque n°..... / Renvoyé le :

PARTIE RESERVEE A LA MAIRIE

Manifestation :

Dossier complet

Signature :

Le Maire

REGLEMENT

- L'organisateur certifie sur l'honneur avoir une assurance «responsabilité civile».
- Pour des raisons de sécurité et conformément à l'article L3 du 12 décembre 1984 concernant la sécurité dans les établissements recevant du public, **l'effectif maximum de la salle est de quarante personnes (40). La capacité d'accueil de la salle est réduite en raison des directives gouvernementales liées à la pandémie de Covid-19. Se référer au protocole sanitaire.**
- **L'organisateur se devra d'assurer la remise en état de la salle.**
- Après le déroulement de la manifestation, **les clés devront être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie.**
- Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au jour de la location.
- En application de la loi «Bruit» de 1992 –Article R48.2 du code de la santé publique (décret n°95-408 du 18/04/1995) : **Respecter, pour le bien de tous, un niveau sonore acceptable** (qui ne nuise pas au voisinage). **[Ce non-respect peut être sanctionné par une amende de 450 €].**
- Vérifier la fermeture de toutes les portes.

T A R I F S 2 0 2 4

Particuliers	BROU	Hors commune
Réunion exclusivement -tarif hiver (du 15 octobre au 15 avril) -tarif été	92.00 Euros 79.00 Euros	135.00 Euros 124.00 Euros
Caution	500,00 Euros	500,00 Euros
Forfait nettoyage (selon état)	94.00 Euros	94.00 Euros

Entreprise	BROU	Hors commune
Réunion / Formation -tarif hiver (du 15 octobre au 15 avril) -tarif été	137.00 Euros 124.00 Euros	216.00 Euros 205.00 Euros
Caution	500,00 Euros	500,00 Euros
Forfait nettoyage (selon état)	94.00 Euros	94.00 Euros

Fourniture de plantes vertes (pour décoration des salles)	53,00 Euros	53,00 Euros
--	-------------	-------------